

**Procès-verbal**  
**Bureau Directeur par consultation électronique du 25 août 2016**

Ont répondu favorablement à la consultation : BETTENFELD Jacques, DELPLANQUE Joël, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte.

1. Sur proposition de la commission nationale des statuts et de la réglementation réunie le 16 août 2016, tel que prévu à l'article 25.4.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur **autorise le renouvellement** des conventions suivantes entre clubs nationaux, pour la saison 2016-2017 :

Féminines :

- a. Alliance Erdre et Loire, entre les clubs Carquefou Handball (club porteur) et Handball Sainte-Luce, pour évoluer en Nationale 2 féminine, dans les conditions initiales ;
- b. Val d'Orge Handball, entre les clubs Saint-Michel Sports (club porteur) et Sainte-Geneviève Sports pour évoluer en Nationale 1 féminine, dans les conditions initiales ;
- c. Entente Fleury / Val-de-Reuil-Louviers entre les clubs FJEP Fleury-sur-Andelle (club porteur) et Entente Handball Val-de-Reuil-Louviers pour évoluer en Nationale 3 féminine, dans les conditions initiales ;

Masculins :

- a. Alliance Erdre et Loire, entre les clubs Carquefou Handball (club porteur) et Handball Sainte-Luce, pour évoluer en Nationale 3 masculine, dans les conditions initiales ;
- b. Bassin Mussipontain Handball, entre les clubs Dieulouard Handball ESS (club porteur) et Handball Blénod et Pont-à-Mousson, pour évoluer en Nationale 3 masculine, dans les conditions initiales.

2. Sur proposition de la commission nationale des statuts et de la réglementation réunie le 16 août 2016, tel que prévu à l'article 26.1.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur **autorise la création** des conventions entre clubs suivantes, pour la saison 2016-2017 :

Pour évoluer en Championnat de France -18 ans Féminin :

- a. Entente Chambray / Bléré, entre les clubs Chambray Touraine Handball (club porteur) et Bléré Val-de-Cher Handball (Ligue du Centre) ;
- b. Féline Handball Académie, entre les clubs CJF Fleury Loiret Handball (club porteur) et Union Sportive Orléanaise Handball (Ligue du Centre) ;
- c. Handball Féminin 14, entre les clubs CL Colombelles Handball (club porteur), CA Lisieux Handball, ES Troarn, Littry HBC, ES Falaise, USM Blainville Handball, ES Carpiquet Handball, Val ES Dunes Handball, USP Saint-Pierre-sur-Dives Handball, Courseulles HBC et AS Giberville (Ligue de Normandie) ;
- d. Handball Féminin Eure / Andelle, entre les clubs Entente Handball Val-de-Reuil-Louviers (club porteur) et FJEP Fleury-sur-Andelle (Ligue de Normandie) ;
- e. CPB Rennes / AS Chantepie, entre les clubs CPB Rennes Handball (club porteur) et AS Chantepie Handball (Ligue de Bretagne) ;
- f. Pays de Lesneven Handball, entre les clubs Lesneven-Le Folgoët Handball (club porteur) et Ploudaniel Handball (Ligue de Bretagne) ;
- g. ASUL Vaulx-en-Velin Grand Lyon Métropole, entre les clubs ASUL Vaulx-en-Velin (club porteur), Bron Handball, Saint-Genis-Laval AL Handball, HBC Lyon, ES Genas Azieu Handball, Genay AS Handball et UODL Tassin Brindas (Ligue du Lyonnais) ;
- h. Alliance Rennes Haute Bretagne 35, entre les clubs Rennes Métropole Handball (club porteur), OC Montauban de Bretagne Handball et HBC Chateaubourg (Ligue de Bretagne) ;

Pour évoluer en Championnat de France -18 ans Masculin :

- a. Entente Est 45, entre les clubs Agglomération Montargoise Handball Association (club porteur), HBC Château-Renard et HBC Gien Loiret (Ligue du Centre) ;
- b. Entente Pays du Mans, entre les clubs Le Mans Sarthe Handball 72 (club porteur), JS Allonnes, CS Cheminots du Mans et Union Sportive Ecommoy Handball (Ligue des Pays de la Loire) ;
- c. Entente Seine-Eure Handball, entre les clubs SMV Vernon Saint-Marcel Handball (club porteur) et Entente Handball Val-de-Reuil-Louviers (Ligue de Normandie) ;
- d. Entente Sud Morbihan Handball, entre les clubs Hennebont-Lochrist Handball (club porteur), Amicale Laïque Quéven et Laita Guidel Handball (Ligue de Bretagne) ;
- e. Académie Rennes / Cesson / Chantepie Handball, entre les clubs CPB Rennes Handball (club porteur), Cesson Rennes Métropole Handball et AS Chantepie Handball (Ligue de Bretagne) ;
- f. Entente Sotteville jeunes Rouennais, entre les clubs Stade Sottevillais CC (club porteur), Amicale Laïque Deville, ALCL Grand Quevilly, ASC Bonsecours et Rouen 76 Université Handball (Ligue de Normandie) ;
- g. Grand Ouest Lyonnais Handball, entre les clubs UODL Tassin Brindas (club porteur), Lyon Caluire AS, Pays de l'Arbresle Handball, HBC Lyon et Crépieux-Rillieux AS (Ligue du Lyonnais) ;
- h. Entente Aubervilliers / Pierrefitte, entre les clubs CM Aubervilliers (club porteur) et AS Pierrefitte Handball (Ligue Ile-de-France Est) ;
- i. Pontault-Combault Handball / Torcy Handball Marne-la-Vallée, entre les clubs Pontault-Combault Handball (club porteur) et Torcy Handball Marne-la-Vallée (Ligue Ile-de-France Est).

Fait à Gentilly, le 26 août 2016.



Joël DELPLANQUE  
Président



Alain JOURDAN  
Secrétaire général